



# CRITÈRES POUR LA SÉRIE D'ÉPREUVES U25

*En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.*

## 1. Athlètes admissibles

- Les athlètes sont admissibles du début de l'année de leur 16<sup>e</sup> anniversaire jusqu'à la fin de l'année de leur 25<sup>e</sup> anniversaire.
- Les athlètes ayant fait partie d'une équipe Sénior de la Coupe des nations demeurent admissibles.

## 2. Déclaration

- Tous (toutes) les athlètes doivent déclarer leur couple athlète-cheval sur le portail suivant :

<https://licence.equestrian.ca/juu25/>

- La date limite pour soumettre cette déclaration est le **30 juin** de l'année civile en cours.
- Un(e) athlète peut déclarer plus d'un cheval.
- Si un nouveau cheval est mis à la disposition de l'athlète après la date limite des déclarations, seul(e)s le (la) conseiller(-ère) au développement des jeunes athlètes et le (la) gestionnaire de la discipline peuvent décider, à leur entière discrétion, d'accepter la candidature d'un couple athlète-cheval pour la série des épreuves U25.

## 3. Spécifications des épreuves donnant des points au classement

- Les épreuves U25 (doivent être de 1,40 m ou plus), les épreuves Jr/Am de 1,40 m ou les épreuves de type Enjeu et Classique de 1,45 m.  
**Remarque** : Les épreuves régulières Jr/Am de 1,40 m ne seront pas acceptées.
- Toute épreuve ouverte de saut d'obstacles dont la hauteur est de 1,40 m ou plus.
- Les épreuves FEI dont la hauteur des obstacles est de 1,40 m ou plus.



#### 4. Notation des épreuves de qualification

Classement	Épreuves Jr/Am ou de type Enjeu et Classique de 1,40 m à 1,45 m Épreuves U25 de 1,40 m ou plus	Épreuves ouvertes de saut d'obstacles de 1,40 m ou plus	Épreuves FEI de 1,40 m ou plus
1	12	18	22
2	10	16	20
3	8	14	18
4	7	12	17
5	6	11	16
6	5	10	15
7	4	9	14
8	3	8	13
9	2	7	12
10	1	6	11

- Les points de classement seront comptabilisés à partir du **1<sup>er</sup> janvier** de l'année civile en cours.
- Les points au classement ne seront alloués à l'athlète que s'il (elle) termine l'épreuve avec huit (8) pénalités ou moins en première manche.
- Les points au classement seront alloués selon la hauteur minimale des épreuves dont la hauteur des obstacles varie (p. ex., dans le cas d'une épreuve de 1,40 à 1,45 m, la hauteur de 1,40 m sera utilisée pour le classement).
- Remarque : Les épreuves de 1,35 m ne seront **pas** acceptées.
- Les points de classement de l'épreuve seront comptabilisés selon la hauteur précisée dans les résultats de CE ou de la FEI.
- Les points de classement sont comptabilisés pour chaque couple athlète-cheval et ne peuvent être transférés d'un cheval à l'autre.

**Remarque :** Veuillez mettre le portail à jour autant que nécessaire pour vous assurer que vos six (6) meilleurs résultats (plus grand nombre de points atteints) actuels soient soumis.



## 5. Transmission des résultats

- Les résultats doivent être téléchargés sur le portail suivant :

<https://licence.equestrian.ca/juu25results/>

- La date limite pour la transmission des résultats est le **30 septembre** de l'année civile en cours.
- Il revient aux athlètes de soumettre leurs résultats dans la semaine qui suit le concours.

## 6. Championnat national U25

Un maximum de cinq (5) couples athlète-cheval seront invités à participer au CSI2\* FEI des Championnats nationaux de CE, selon les points obtenus en U25 et les modalités suivantes :

- Un maximum de cinq (5) athlètes U25 peut être invité.
- Les athlètes doivent avoir cumulé au moins un (1) point dans les classements U25 au cours de l'année pour être pris en considération.
- Les athlètes peuvent concourir sur seulement un (1) cheval U25 déclaré dans le CSI2\* FEI. Les athlètes ont la responsabilité de s'inscrire au CSI2\* FEI avant la date limite établie par le concours.

Épreuves CSI2\* FEI :

- Épreuve 121 Welcome
- Épreuve 122 Grand Prix 2\* FEI (article 288.2.2 de la FEI).

Le couple athlète-cheval ayant cumulé le plus de points à l'issue des deux épreuves du CSI2\* FEI des Championnats nationaux de CE recevra le titre de Champion national U25.

Le couple athlète-cheval ayant cumulé le plus de points à l'issue des deux épreuves du CSI2\* FEI des Championnats nationaux de CE recevra le titre de Champion national U25 et une selle offerte par Antarès Sellier.

En cas d'égalité pour le titre de Champion national U25, le couple athlète-cheval ayant obtenu le meilleur résultat dans le Grand Prix sera déclaré vainqueur.